



Métier d'art : Accordeur de pianos

Formation professionnelle tout public

- Sous statut scolaire : 2 ans en lycée professionnel dont 12 semaines de formation en entreprise
- Par apprentissage : 2 ans sous contrat d'apprentissage auprès d'un employeur dont un tiers du temps en centre de formation

Apprendre à entretenir, régler, accorder, réparer un piano

La formation à ce CAP nécessite :

- **une dextérité fine** : maniement d'outils de précision et de très petites pièces dans un espace très resserré
- **des compétences techniques** : ordre et interaction des réglages de la mécanique, interaction des différentes pièces de la structure de l'instrument, démontage de la mécanique, déménagement
- **un sens artistique** : l'accordage associe un geste technique à une appréciation globale subjective, la pratique du piano est un plus indéniable
- **des connaissances variées** : sur les métaux, les colles, les bois, les marques de piano actuelles et passées, en histoire de la musique, histoire du piano, acoustique, solfège



École Régionale Ignace Pleyel

Parc Eurasanté Est 31 avenue Pierre Mauroy 59120 LOOS

Tél. 03.20.16.83.83 - Fax. 03.20.16.83.99

Courriel : ce.0594541r@ac-lille.fr Site : erdvloos.fr

ERDV I. Pleyel, établissement public



La formation Accordeur de Pianos

Elle existe depuis l'ouverture de l'ERDV, en 1975. Elle convient aux profils scolaires post 3^{ème}, post bac (jusqu'à 26 ans) et prépare au CAP par la voie professionnelle scolaire et par apprentissage. Elèves et apprentis bénéficient de temps de formation communs.

Les effectifs

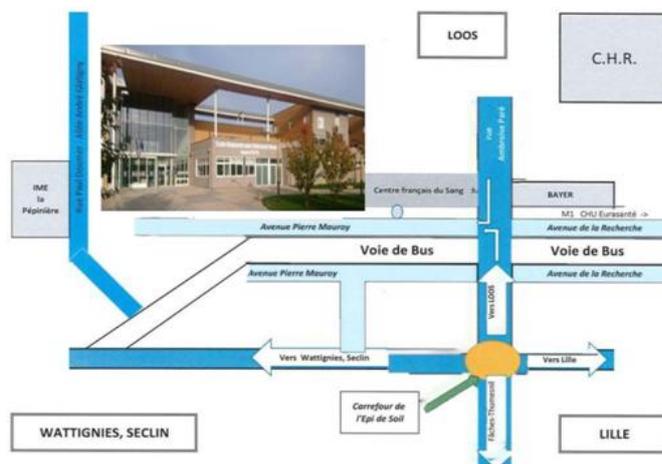
Avec 8 élèves maximum par division, les jeunes sont dans des conditions idéales de formation et de réussite. La formation Accordeur de Pianos dispose d'un atelier de petites réparations, d'un parc d'instruments, d'une salle de musique et de cabines d'accord individuelles.

Le nouvel établissement

Depuis sa reconstruction achevée en 2014, il bénéficie d'un site agréable et spacieux, assure un service facultatif de restauration et d'hébergement en internat. Il est situé dans le parc Eurasanté, à la périphérie de Lille, est desservi par le réseau de transports en commun de la métropole.

Nous visiter

ERDV Ignace Pleyel :
Métro : **ligne 1**, direction CHU Eurasanté, arrêt CHU Eurasanté
Bus : **liane 2**, direction Wattignies cimetière, arrêt Eurasanté ou **ligne 52** direction Centre Hospitalier Seclin, arrêt Eurasanté



Le diplôme et les débouchés

La formation (par voie scolaire ou par apprentissage) finalisée par un CAP (niveau 5) permet une insertion professionnelle directe. Le diplôme s'obtient par contrôle en cours de formation (CCF).

L'insertion professionnelle s'effectue dans des structures ayant recours à des accordeurs (magasins de vente ou de location de pianos, conservatoires, salles de concert, manufactures d'instruments...). Le diplômé peut aussi s'établir en tant qu'artisan indépendant, poursuivre sa formation par un BMA (Brevet des Métiers d'Art), diplôme équivalent au baccalauréat (niveau 4).

Les enseignements



Accord et maintenance des pianos

Les élèves apprennent à accorder un piano et réalisent sur l'instrument les nombreux travaux inhérents au métier d'accordeur : l'entretien de la structure harmonique, des marteaux, de la mécanique et du clavier. Ils bénéficient également de cours théoriques sur la facture de piano.



Technologie

Ce terme regroupe tous les cours qui abordent les caractéristiques, l'origine et l'utilisation de différents matériaux ou systèmes comme les bois, les métaux, les colles, les feutres, les systèmes silencieux, les systèmes de contrôle de l'hygrométrie...



Acoustique

Cet enseignement apporte des précisions scientifiques de base sur les notions de fréquence, période, célérité et longueur d'onde, sur le fonctionnement de l'oreille, les modes vibratoires d'un corps sonore, sur la propagation du son dans un milieu donné, sur les caractéristiques d'une table d'harmonie et d'une corde...



Pratique du piano

Il est conseillé aux futurs accordeurs d'avoir un minimum de pratique pianistique. Cette dextérité permet une plus grande fluidité dans les actions de diagnostic, de réglage et d'accord de l'instrument. Elle permet également de contrôler la qualité du travail réalisé.



Théorie musicale, Histoire de la musique, Histoire du piano

Lors des contacts avec la clientèle, il est utile au professionnel de connaître les grandes lignes de l'histoire musicale occidentale et celles du répertoire pianistique en particulier. Cet enseignement aborde également les tempéraments anciens, ainsi que l'histoire de l'évolution de la mécanique et de la facture instrumentale du piano.

Candidature

La formation est ouverte aux élèves de post 3^{ème} à post baccalauréat (jusqu'à 26 ans). Elle s'adresse aux personnes s'intéressant à la musique, ayant déjà une pratique musicale (sur claviers ou sur d'autres instruments, en amateur ou confirmée).

Admission dans la section Accordeur de pianos

Pour valider le projet professionnel, un stage court de découverte est conseillé en préambule à l'orientation. Contacter le délégué à la formation professionnelle pour l'organisation du stage de découverte.

L'admission sous statut scolaire est conforme à la procédure académique d'orientation-affectation.

Pour l'apprenti, la signature d'un contrat d'apprentissage avec un employeur est un préalable pour l'entrée en formation.

Déroulement des études sous statut scolaire :

La formation dure deux ans. L'année scolaire démarre début septembre et termine début juillet. Les résultats sont examinés chaque trimestre en conseil de classe.

Périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)

Les 12 semaines de formation en milieu professionnel (réparties sur 2 ans) constituent un complément indispensable aux cours théoriques et pratiques en apportant une ouverture sur d'autres techniques de travail et une culture professionnelle, bases nécessaires pour intégrer une entreprise.

Exemple d'emploi du temps hebdomadaire en 2ème année

- 7 h d'accord,
- 5 h de facture et maintenance
- 1 h de théorie de la facture
- 1 h d'histoire de la musique
- 0 h30 de théorie musicale
- 0 h30 d'acoustique
- 1 h de technologie
- 1h30 de PSE (Prévention Santé Environnement)

A cela s'ajoutent les heures d'enseignement général (français, mathématiques, histoire-géographie, anglais ...) pour les élèves non titulaires d'un baccalauréat ou autre CAP.

Déroulement de la formation par apprentissage :

La formation alterne entre le centre de formation et l'entreprise. L'apprenti a un statut de salarié. Les enseignements sont identiques à la formation initiale sous statut scolaire mais adaptés à la pédagogie de la formation en alternance. 385 heures d'enseignements généraux et 554 heures d'enseignements technologiques et professionnels sont assurées en centre de formation. La formation pratique en entreprise est assurée par le Maître d'apprentissage.

La délivrance du diplôme :

Sous statut scolaire ou par apprentissage, le Certificat d'Aptitude Professionnel Accordeur de Pianos est délivré par le jury final suite à un ensemble d'épreuves certificatives évaluées par contrôle en cours de formation pour les enseignements généraux, par contrôle en cours de formation et contrôle ponctuel pour les enseignements professionnels en entreprise et en centre de formation.